



## DECISION DU PRESIDENT N°20210416-10

- **OBJET : CHANGEMENT RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 avril 2019

Considérant le déménagement des services administratifs du pôle citoyenneté, des services Jeunesse, développement économique, environnement, culture, cadre de vie logement du site de Villers Bocage au 31 rue de Vire à Aunay sur Odon, commune déléguée de Les monts d 'Aunay à compter du 16 avril 2021

## DECIDE

**ARTICLE 1** : De fixer la résidence administrative de Monsieur Nicolas FEVRE, rédacteur, Chargé de mission développement économique: maison de services au public, 31 rue de Vire - ,Aunay sur Odon – 14260 LES MONTS D AUNAY à compter du 16 avril 2021.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice générale des services et Monsieur le Directeur du Pôle aménagement du territoire sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay  
Le 16 avril 2021

Le Président  
Gérard LEGUAY